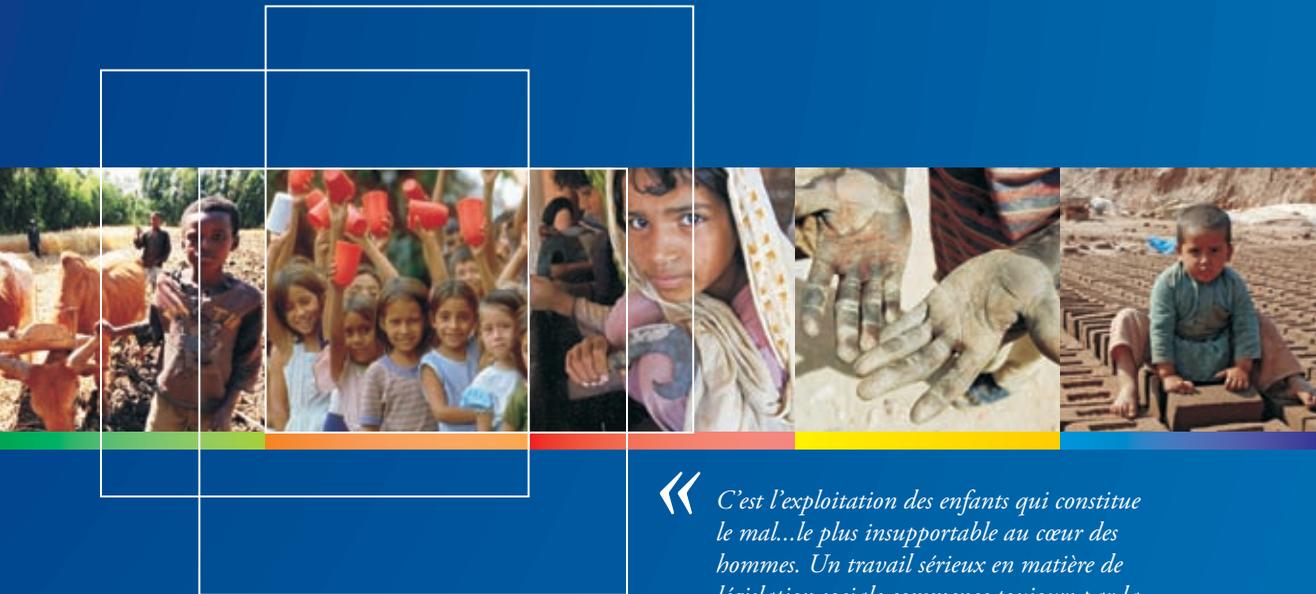




Bureau
international
du Travail

Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)

Quel est-il et que fait-il ?



« C'est l'exploitation des enfants qui constitue le mal...le plus insupportable au cœur des hommes. Un travail sérieux en matière de législation sociale commence toujours par la protection des enfants. »

Albert Thomas, Premier Directeur du BIT





Programme international po

Quel est-il et que fait-il ?



Notre Mission : un monde sans travail des enfants

Le travail des enfants est un des sujets cruciaux de notre époque, qui, selon les estimations, touche quelque 215 millions d'enfants de par le monde. Au cours de ses 90 ans d'existence, l'OIT a œuvré en faveur de l'abolition du travail des enfants, adoptant des normes de travail reconnues internationalement et créant en 1992 le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). Celui-ci a fait des progrès majeurs dans la lutte contre le travail des enfants. Il est présent dans presque 90 pays et des millions d'enfants bénéficient de son travail. L'IPEC emploie des normes de travail reconnues internationalement et met en œuvre des projets de coopération en vue de la réalisation de son objectif, qui est l'élimination du travail des enfants.

L'IPEC et l'OIT : une approche globale

L'OIT est le membre le plus ancien du système des Nations Unies. En collaboration avec ses 182 États Membres, elle est la seule organisation des Nations Unies « tripartite », regroupant des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs en vue d'élaborer conjointement des politiques et des programmes. A l'occasion de son 50^e anniversaire, en 1969, l'OIT s'est vue décerner le Prix Nobel de la paix.

L'une des premières mesures prises par l'OIT a été l'adoption d'une norme internationale sur le travail des enfants – Convention no. 5 sur l'âge minimum (industrie). En 1973, l'OIT a adopté la convention no. 138 sur l'âge minimum et, en 1998, la *Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail*, qui met en valeur les principaux domaines les plus préoccupants, parmi lesquels figurent l'élimination du travail des enfants, le droit à la liberté d'association et à la négociation

collective, et l'élimination du travail forcé et de la discrimination en matière d'emploi, que l'on retrouve dans *l'Agenda du travail décent*. Depuis son adoption en 1999, la convention no. 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants a été ratifiée par plus de 90 pour cent des 182 États Membres de l'Organisation.

Le travail des enfants reste un élément central de la mission du BIT et de ses activités en matière d'établissement des normes. Les travaux de l'IPEC s'inscrivent dans le cadre des vastes efforts déployés par l'ensemble du BIT dans la lutte contre le travail des enfants à l'aide de l'expérience de nombreux départements œuvrant dans les domaines de l'intégration politique, de l'emploi, des activités sectorielles, de la protection sociale, des compétences, du développement des entreprises, des communications, ainsi que dans le cadre des activités de soutien des employeurs et des travailleurs.

Le travail des enfants – Sa nature et son ampleur

Selon les estimations les plus récentes du BIT, environ 215 millions d'enfants seraient encore aujourd'hui impliqués dans le travail des enfants, en violation des normes internationales. Le travail des enfants est un travail inacceptable soit parce que les enfants impliqués sont trop jeunes et qu'ils devraient être scolarisés, soit parce que, même s'ils ont atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi, le travail qu'ils accomplissent ne convient pas à une personne de moins de 18 ans. De nombreux enfants sont victimes des pires formes de travail des enfants, telles que la servitude pour dettes, l'esclavage, la production et le trafic de stupéfiants, ou tout autre travail susceptible de nuire à leur santé, leur sécurité ou leur moralité.

Le nombre d'enfants impliqués dans le travail des enfants continue à diminuer, ayant connu une baisse de 3 pour cent de 2004 à 2008. Le nombre d'enfants effectuant des travaux dangereux a lui aussi décliné, en particulier parmi les enfants de moins de 15 ans. Cependant, encore 115 millions d'entre eux effectuent des travaux dangereux.

Si l'on regarde la situation à l'échelle régionale, on constate que le travail des enfants a baissé dans la

région Asie-Pacifique ainsi qu'en Amérique latine et Caraïbes, alors qu'il a augmenté en Afrique subsaharienne. En valeur absolue, c'est dans la région Asie-Pacifique que l'on trouve le nombre le plus important d'enfants qui travaillent (114 millions) ; vient ensuite l'Afrique subsaharienne (65 millions) et l'Amérique latine et les Caraïbes (14 millions). En termes d'ampleur relative, l'Afrique subsaharienne présente la situation la plus alarmante. Un enfant sur quatre est en situation de travail des enfants, alors que ce chiffre est d'environ un enfant sur huit en Asie-Pacifique et d'un sur dix dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes.

L'agriculture continue à être le secteur dans lequel se trouvent la plupart des enfants qui travaillent. Seulement un enfant qui travaille sur cinq a un emploi rémunéré, la très grande majorité d'entre eux travaillant pour leur famille sans être rémunérés. Les estimations les plus récentes semblent montrer que, si le nombre de filles impliquées dans le travail des enfants a nettement diminué, il n'en reste pas moins que beaucoup d'entre elles travaillent encore dans de nombreux secteurs.

Comment l'IPEC a-t-il vu le jour et comment a-t-il évolué ?

En 1990, le Gouvernement de l'Allemagne a apporté une contribution importante en créant un programme technique sur le travail des enfants de type tout à fait nouveau au BIT. Ce nouveau programme – auquel il convient d'ajouter la décision prise en 1992 de faire du travail des enfants un thème interdépartemental – a établi

les bases d'une nouvelle « campagne à long terme effective contre le travail des enfants » menée par le BIT. Depuis, l'IPEC a tiré parti de son expérience pour mener à bien un travail efficace à échelle mondiale, qui couvre les cinq continents et quelque 90 pays. L'aide des donateurs, qui varie selon les besoins, a été essentielle pour soutenir l'IPEC, fonctionnant sur le principe qui consiste à aider les pays aux différents stades de leur action contre le travail des enfants, tout en suivant le mouvement mondial contre le travail des enfants.



Comment et où se déroulent les interventions de l'IPEC ?

L'IPEC est très décentralisé. Il adapte sa stratégie aux circonstances et applique ses principes là où ils sont le plus nécessaires – c'est-à-dire à l'échelle nationale et locale. Près de 90 pour cent de son personnel, composé de plus de 400 personnes – dont la moitié sont des femmes – travaillent sur le terrain. Le personnel travaillant au siège sert de soutien aux projets sur le terrain, en apportant des conseils techniques et en effectuant des collectes de données, des recherches et des évaluations, dans le but de fournir un ensemble de connaissances sur le travail des enfants et sur la meilleure manière de lutter contre ce fléau. Les bureaux extérieurs de l'OIT fournissent eux aussi leur soutien au niveau national, sous-régional et régional, où les spécialistes du travail des enfants, les coordinateurs sous-régionaux et les conseillers techniques gèrent les projets sur le terrain ou le plus près possible du terrain, c'est-à-dire là où ils sont le plus efficaces.

L'IPEC a été très soutenu par les gouvernements – plus de 60 d'entre eux ont signé des accords avec le BIT dans lesquels ils s'engagent à traiter dans sa globalité le travail des enfants. Dans chaque pays où l'IPEC intervient, des comités directeurs nationaux tripartites et des comités consultatifs de projets/programmes contrôlent les activités. L'IPEC travaille surtout par l'intermédiaire des ministères du Travail, mais il encourage de plus en plus l'engagement d'autres ministères clés, ainsi que la création de réseaux avec eux – en particulier le ministère de l'Éducation, et des bureaux de statistiques nationaux. Dans le cadre de ses projets, l'IPEC soutient des cadres politiques nationaux, tels que les Plans d'action nationaux (PAN). En se fondant sur les travaux initiaux accomplis en faveur de ces plans d'action, l'IPEC a élaboré et encouragé la conception et la mise en œuvre de plus de 20 programmes globaux assortis de délais en faveur des pires formes de travail des enfants.



Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC) de l'IPEC

Au cours des dix dernières années, le BIT est devenu la source mondiale la plus importante en matière d'information statistique sur le travail des enfants. Par l'intermédiaire du Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC) de l'IPEC, qui a été créé en 1998, le BIT a apporté son soutien à plus de 300 enquêtes sur le travail des enfants, parmi lesquelles 66 étaient d'ampleur nationale. C'est grâce à cela que le BIT a été en mesure de publier des estimations tant mondiales que régionales sur le travail des enfants. En termes de stratégie, le principal objectif du SIMPOC est de faire en sorte que les décideurs et les partenaires clés nationaux et internationaux aient une meilleure compréhension des phénomènes suivants :

- les tendances du travail des enfants,
- les facteurs de fond de ce phénomène,
- la situation spéciale des filles, et
- les liens existant entre le travail des enfants et d'autres questions portant sur le développement.

Les capacités techniques de ce programme ont permis notamment de resserrer les liens avec les partenaires les plus importants, en particulier grâce au Programme « Comprendre le travail des enfants » (UCW), lancé en 2000 en collaboration avec l'UNICEF et la Banque mondiale. Ainsi, les pays sont plus nombreux à avoir des informations sur la nature et l'ampleur du travail des enfants, qui doivent servir de base à toute action ou planification dans ce domaine. La capacité des pays à recueillir et à analyser des données s'est elle aussi beaucoup renforcée.



Notre stratégie: faire du travail des enfants une préoccupation pour tous

La stratégie du BIT dans la lutte contre le travail des enfants est depuis longtemps centrée sur la prévention, et spécialement sur le soutien stratégique à apporter dans des domaines clés, sur une assistance technique sur mesure à apporter aux États Membres et sur la nécessité d'encourager les pays à s'approprier cette question et à s'engager à la résoudre. Dans le cadre de cet élan stratégique, l'approche de l'IPEEC consiste à tirer profit des avantages comparatifs du BIT de façon à accroître son influence sur les programmes politiques des principaux acteurs nationaux, régionaux et mondiaux dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants – afin qu'il y ait plus de leaders, et pas seulement d'exécutants, dans la lutte menée en faveur d'un monde « libre de travail des enfants ».

L'IPEEC a associé planification stratégique et recherche des résultats. La précision des stratégies d'évaluation combinée à une consolidation des expériences a permis le renforcement des activités à tous les niveaux, du local à l'international. Les méthodes d'évaluation de l'impact ont été améliorées grâce à la mise au point d'approches d'identification et de suivi des enfants et de leurs familles susceptibles de bénéficier de ces méthodes, ainsi que grâce à des mesures de l'impact des actions encourageant l'élaboration des politiques, la réforme juridique, la mise en place de cadres institutionnels, la mobilisation sociale et autres mesures facilitant la création d'un environnement propre à encourager la lutte contre le travail des enfants.

Les conventions fondamentales de l'OIT constituent les fondements de la stratégie de l'IPEEC. Son objectif stratégique tel qu'établi dans la convention no. 138 est de faire en sorte que tout État Membre « s'engage à poursuivre une politique nationale visant à assurer l'abolition effective du travail des enfants ». A l'intérieur de cet axe central que constitue l'élaboration des politiques, une attention particulière est portée aux pires formes de travail des enfants, telles que stipulées dans la convention no. 182, notamment :

- toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés ;
- l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques ;
- l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes ;
- les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

Le fait de se centrer sur les pires formes de travail des enfants permet de travailler de concert avec l'objectif global visant à abolir *toutes* les formes de travail des enfants. En fait, les conventions no. 138 et no. 182 sont complémentaires, les pires formes étant un moyen de s'attaquer à toutes les formes de travail des enfants.

Soutien pratique apporté aux pays

Pour venir en aide aux pays, l'IPEC dépend des contributions apportées par les donateurs. L'IPEC est une expression essentielle de la solidarité internationale – en vue, notamment, de favoriser une plus grande coopération Sud-Sud – tel que stipulé à l'article 8 de la convention no. 182. A cet égard, l'IPEC est avant tout un programme basé sur le terrain, destiné à fournir, par le biais de ses projets, un soutien pratique aux pays. En général, de tels projets associent des interventions directes telles que le soutien apporté aux enfants soumis au travail des enfants – par le biais, par exemple, de l'éducation et de la formation – à des mesures d'incitation, de renforcement des capacités des mandants de l'OIT et de mobilisation sociale. Au fil des années, ces projets ont pris de l'ampleur, d'où un impact et une durabilité plus élevés. Les projets de grande envergure peuvent faire l'objet d'une évaluation externe, de sorte que les leçons apprises puissent figurer dans le cycle de planification de projets futurs et dans le cadre de l'acquisition des connaissances.



Leader du mouvement mondial

Dans sa stratégie, l'IPEC a toujours suivi deux voies : stimuler les efforts nationaux et créer un cadre international solidaire et propice qui ait pour base un mouvement dynamique de lutte contre le travail des enfants. Dans ce contexte, le BIT joue un rôle directeur central pour les principaux acteurs du mouvement mondial et offre, par le biais de ses normes, le cadre stratégique nécessaire. L'expérience opérationnelle de l'IPEC offre les connaissances de base qui permettent au BIT d'assumer son rôle de leader intellectuel dans le mouvement mondial susmentionné – en particulier lorsqu'il s'agit de l'étude des actions qui ont fait leurs preuves en matière de lutte contre le travail des enfants. Afin d'améliorer les efforts mondiaux dans le domaine, les principaux cadres de développement et de droits de l'homme tels que les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) constituent des outils importants. Le fait de favoriser l'intégration du travail des enfants dans les travaux des OMD prévus d'ici 2015 est un élément indispensable pour l'IPEC dans ses efforts en vue de renforcer le mouvement mondial contre le travail des enfants.



Mesures prises face aux différentes formes de travail des enfants

Le large éventail des activités menées par l'IPEEC est à l'image des formes variées que revêt le travail des enfants dans le monde. On trouvera ci-dessous un aperçu de l'engagement global et en constante évolution du Programme, où sont reflétées les nombreuses facettes du problème que pose le travail des enfants :

- *L'agriculture*, secteur économique dans lequel on retrouve la majorité des enfants qui travaillent, beaucoup dans des conditions de travail dangereuses, constitue une priorité majeure. L'IPEEC a soutenu la mise en place d'un Partenariat de coopération internationale sur le travail des enfants et l'agriculture, auquel participent plusieurs organisations agricoles, et dont le but est de mettre au point une approche de partenariat pour lutter contre le travail des enfants dans ce secteur. L'IPEEC a également été en tête de ligne dans les efforts internationaux déployés en vue de l'abolition du travail des enfants dans les filières du tabac et du cacao.
- *Les mines artisanales* représentent un secteur particulièrement dangereux pour les enfants. Dans de nombreux pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie, l'IPEEC est à l'origine des efforts internationaux qui ont été déployés pour retirer les enfants, dont certains n'avaient pas plus de 8-9 ans, du travail dans les mines. En 2005, il a apporté son soutien à la négociation d'un Appel à l'action international en vue de l'élimination du travail des enfants dans ce secteur.
- *Le travail domestique des enfants* constitue une part importante du travail des enfants, qui concerne surtout les filles. La stratégie de l'IPEEC consiste à révéler cette forme souvent cachée de travail des enfants, en assurant le retrait et la réadaptation des enfants qui travaillent alors qu'ils sont en dessous de l'âge minimum d'admission à l'emploi ou ceux victimes de conditions proches de l'esclavage. En ce qui concerne les enfants qui sont au-dessus de l'âge minimum d'admission à l'emploi, l'accent est mis sur l'amélioration des conditions de travail par le biais d'une réglementation du travail appropriée.
- *La traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle et de leur travail* est un problème qui touche le monde entier. L'IPEEC aide les gouvernements et ses partenaires sociaux dans plus de 30 pays en vue de procéder à une évaluation du problème et de mettre au point les mesures nécessaires pour y faire face, ce qui comprend une vaste protection, la prévention, la législation et sa mise en œuvre et l'aide aux victimes. Dans le cadre de l'Initiative mondiale des Nations Unies contre la traite des êtres humains (UN.GIFT), l'IPEEC s'occupe tout particulièrement des questions relatives au travail des enfants. Dans un domaine connexe, l'impact de la migration sur le travail des enfants apparaît aujourd'hui comme un autre problème important.
- *L'exploitation sexuelle commerciale* est un problème grave, souvent lié à la traite des enfants. Chaque année, plus d'un million d'enfants tombent entre les mains de trafiquants qui les contraignent à se prostituer, les vendent à des fins d'exploitation sexuelle ou les utilisent pour la production de matériel pornographique. L'IPEEC a mis au point des modèles d'intervention en vue de la prévention de l'exploitation sexuelle commerciale et le retrait d'enfants qui en sont victimes, dans des pays aussi divers que l'Albanie ou le Pérou. Ceci suppose que l'on se penche sur la demande des hommes en matière d'exploitation sexuelle et qu'une attention particulière soit portée au secteur du tourisme, dans lequel l'IPEEC collabore avec d'autres organisations en vue de promouvoir un « tourisme respectueux des enfants » qui soit viable.
- *Le travail forcé et le travail en situation de servitude* constituent un problème particulièrement grave dans certains pays de l'Asie du Sud-Est, de l'Afrique centrale et de l'Ouest et dans certains secteurs économiques, tels que celui des mines artisanales en Amérique latine. On estime à près de 6 millions le nombre d'enfants concernés. Les mesures prises par l'IPEEC pour faire face à ce problème ont consisté à soutenir des plans et des projets nationaux de lutte contre la traite et le travail domestique des enfants.
- Le problème des *enfants impliqués dans des conflits armés* a pris une grande ampleur ces dix dernières années. Il conduit à l'esclavage sexuel ou au travail forcé, les garçons devenant souvent victimes du recrutement forcé. Depuis 2002, l'IPEEC a mis au point des activités d'éducation et de formation professionnelle en Afrique centrale, en Colombie, aux Philippines et au Sri Lanka, dont le but est de retirer des enfants soldats de leur situation, d'assurer ensuite leur réintégration et d'empêcher que de nouveaux enfants soient recrutés dans ce secteur. L'OIT se situe désormais comme l'institution désignée comme leader dans le domaine de la réinsertion économique des enfants plus âgés.
- *Le recours à des enfants pour des activités illicites* porte sur la production et le trafic de stupéfiants, la mendicité organisée et l'utilisation d'enfants dans des activités criminelles. Du fait de la nature criminelle ou clandestine de ces activités, il est difficile d'obtenir des informations à leur sujet. Les partenaires de l'IPEEC ont toutefois procédé à des évaluations rapides et mises au point des modèles d'intervention novateurs en Indonésie, aux Philippines, en Afrique du Sud et en Thaïlande.



Plan d'action mondial

En novembre 2006, le Conseil d'administration du BIT a apporté son soutien à un Plan d'action mondial, confirmant son engagement à faire de l'élimination du travail des enfants une des priorités majeures de l'Organisation.

Le Plan d'action mondial fixe une stratégie pour les années à venir jusqu'en 2016. Il inclut le principe selon lequel des mesures efficaces contre le travail des enfants ne peuvent être entreprises qu'à l'échelle nationale et qu'il est du ressort des États Membres de diriger ces efforts. Le plan appelle en particulier les États Membres à adopter des mesures assorties de délais avant la fin de 2008, afin que l'objectif visant à l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016 puisse être atteint.

Pour atteindre cet ambitieux objectif, l'IPEC a renforcé son rôle d'instigateur et d'animateur dans le cadre de l'application de mesures efficaces prises dans le monde entier pour lutter contre le travail des enfants. Ceci passe par les mesures suivantes :

- appui aux efforts déployés au niveau national pour lutter contre le travail des enfants, notamment par une meilleure intégration de ce problème dans les politiques et cadres de développement nationaux ;
- intensification et renforcement du mouvement mondial contre le travail des enfants, qui prend ainsi un rôle de catalyseur en vue d'une action efficace et un impact réel à l'échelle nationale ;
- promotion d'une meilleure intégration des questions relatives au travail des enfants dans les priorités du BIT, en particulier dans le cadre des Programmes par pays de promotion du travail décent.

La stratégie plus ciblée du BIT, que l'on retrouve dans les trois volets principaux du Plan d'action mondial, montre combien il est nécessaire que soit mis en place un programme solide de recherche et de renforcement des connaissances afin d'améliorer l'efficacité de l'IPEC. Elle montre également qu'il est nécessaire de se consacrer particulièrement à l'Afrique, car c'est là que la lutte contre le travail des enfants a le moins progressé.



Mobilisation sociale – Comment l'IPEC fait passer son message et mobilise le soutien dont il a besoin ?

Étant donné qu'il est essentiel que les attitudes changent si l'on veut parvenir à un changement durable, tous les projets de l'IPEC sur le terrain ont des composantes portant sur la promotion et sur la sensibilisation. Une grande partie des communications et des travaux de promotion de l'IPEC s'adressent aux populations locales. Par exemple, en Amérique latine, une plateforme d'informations régionales sur Internet, consacrée au travail des enfants, présente des nouvelles, des publications, ou encore des informations sur le travail de l'IPEC au public hispanophone de la région.

L'IPEC contribue également aux efforts mondiaux de promotion grâce à une campagne internationale destinée à sensibiliser le public, aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en développement. Depuis son lancement en 2002, la Journée mondiale contre le travail des enfants, qui a lieu chaque année le 12 juin, est un événement important dans les efforts de promotion déployés. C'est ainsi qu'elle est devenue le plus grand des événements annuels organisés pour attirer l'attention du public sur les questions du travail des enfants dans le monde. La Journée mondiale a pris une ampleur globale, dans le cadre de laquelle des activités sont organisées dans plus de 70 pays, soit le 12 juin, soit autour de cette date. Cet événement, diffusé par les principaux médias, est également soutenu par d'autres institutions des Nations Unies et par un ensemble de partenaires très diversifiés.

En outre, l'IPEC a élaboré un programme de travail destiné à sensibiliser les jeunes au problème du travail des enfants par le biais d'activités didactiques et artistiques. Un ouvrage spécialisé intitulé *Défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias (SCREAM)* a été traduit en plusieurs langues.



Partenariats – Comment l’IPEC collabore-t-il avec les autres ?

De la même façon que l’OIT fonctionne sur la base d’un partenariat entre les gouvernements, les syndicats et les employeurs, le tripartisme est essentiel à l’approche qui est celle de l’IPEC, en assurant une alliance unique dans son travail avec les autres institutions des Nations Unies. L’IPEC unit aussi ses forces avec d’autres groupes et d’autres organisations telles que des organisations non gouvernementales, des parlementaires, des institutions du monde de l’éducation, de la recherche ou des arts, ainsi que les médias.

Les gouvernements doivent être le moteur de la lutte contre le travail des enfants. Pour cela, ils doivent non seulement effectuer les changements stratégiques et légaux nécessaires pour qu’ils puissent s’acquitter de leurs obligations au titre des conventions, mais également identifier et affecter les ressources nécessaires pour élaborer des initiatives pilotes qui ont fait leurs preuves et veiller à ce que les questions relatives au travail des enfants figurent bien dans les politiques et les programmes nationaux en la matière. Avant tout, il est du ressort des gouvernements d’apporter le principal soutien aux processus de changements à long terme grâce auxquels une société « libre de travail des enfants » pourra devenir une réalité.

La collaboration avec les employeurs et les travailleurs est indispensable dans le cadre de l’approche de l’IPEC. Il convient d’adopter une stratégie essentielle visant à renforcer les opportunités de dialogue social et à en tirer parti de façon à influencer le développement stratégique et les réformes dans des domaines tels que l’emploi, le commerce, la protection sociale et l’éducation. La majorité du travail accompli par l’IPEC en collaboration avec les partenaires sociaux vise à accroître les capacités de chacun, grâce à des activités de formation et de création de réseaux, le but étant de développer le rôle de

promotion de l’IPEC. Cela dit, le fait de s’infiltrer dans l’économie informelle, alors que c’est là que l’on retrouve tant de cas de travail des enfants, est un véritable défi pour les organisations d’employeurs et de travailleurs.

Ces dernières années, l’IPEC a accordé de plus en plus d’importance aux initiatives de responsabilité sociale des entreprises dans des secteurs aussi divers que l’industrie de l’habillement au Bangladesh, la production de ballons de football, d’instruments chirurgicaux ou l’industrie du tapis au Pakistan, ou encore les plantations de cacao en Afrique de l’Ouest ou de canne à sucre en El Salvador. De nombreux projets nationaux font intervenir le secteur privé pour encourager la prise en considération du problème du travail des enfants dans le cadre de leurs politiques et programmes de responsabilité sociale des entreprises, et pour faire face au défi que représente le travail dans l’économie informelle non réglementée.

L’IPEC participe de plus en plus à de vastes réseaux consacrés au problème du travail des enfants, dans le cadre de l’initiative « Unis dans l’action » du Système des Nations Unies. Il apporte son soutien à des initiatives inter-agences variées, dans des domaines tels que la recherche (Programme « Comprendre le travail des enfants » (UCW)), l’éducation (Groupe de travail mondial sur le travail des enfants et l’éducation pour tous), l’agriculture (Partenariat de coopération internationale sur le travail des enfants et l’agriculture), et la traite des enfants (Initiative mondiale des Nations Unies contre la traite des êtres humains). Étant donné que le rôle de l’IPEC et celui de l’UNICEF sont complémentaires et ces deux institutions se soutiennent mutuellement, le partenariat entre elles deux s’est particulièrement développé. Il s’est même trouvé renforcé par l’accord signé en octobre 1996 entre les chefs respectifs de ces deux institutions.





Réalisations – Quels résultats ont été obtenus grâce au soutien de l'IPEC ?

Des progrès importants ont été réalisés dans la lutte contre le travail des enfants. Partout dans le monde, on remarque de plus en plus que la société toute entière admet qu'il est inacceptable de voler son enfance à un enfant et de lui refuser le droit à l'éducation en le faisant travailler. Le BIT a apporté l'espoir de changements à long terme pour les enfants, leurs familles et les sociétés dans lesquelles ils vivent.

Les travaux accomplis par l'IPEC et ses mandants et grâce aux projets et activités financés par des donateurs ont beaucoup contribué à l'évolution du paysage social. Parmi les réalisations qui ont ainsi vu le jour, on citera :

- Ratification des principales conventions de l'OIT servant de cadres à des politiques et à des actions efficaces. Des progrès remarquables ont été réalisés dans la ratification des conventions no. 138 et no. 182. La convention no. 182 est devenue la convention de l'OIT qui a connu la ratification la plus rapide et la ratification universelle de cette convention est en vue. Trois enfants sur quatre vivent aujourd'hui dans des pays qui ont ratifié la convention no. 182, et deux enfants sur trois vivent dans des pays qui ont ratifié la convention no. 138.
- Avantages tangibles pour les enfants et leurs familles. Les projets de l'IPEC ont donné lieu à des mesures directes en termes de prévention, de protection, de rétablissement et de réinsertion de millions d'enfants. Selon les estimations de l'IPEC, plus de 52 millions d'enfants ont bénéficié directement ou indirectement du programme dans la période 2008-2009, en participant activement à ses activités ou en en bénéficiant grâce à la mise en œuvre de projets, au renforcement des capacités institutionnelles ou à des conseils de stratégies fournies par le BIT dans le domaine du travail des enfants. Les enfants ont bénéficié de services tels que l'éducation formelle et non formelle, la formation, des opportunités d'aide à la création de revenus pour leurs familles et leurs communautés, des groupes communautaires de vigilance chargés d'identifier les enfants à risque, des réformes juridiques, l'élaboration de politiques, et des campagnes de sensibilisation et de mobilisation, qui sont autant de progrès en faveur d'un environnement de protection pour tous les enfants.
- Création et partage des connaissances. L'IPEC a beaucoup contribué à faire connaître le travail des enfants dans le monde. Il a permis d'effectuer des recherches importantes dans les domaines des coûts et des avantages liés à l'élimination du travail des enfants, du travail en situation de servitude, et de la demande de main d'oeuvre enfantine. Les connaissances concernant les étapes concrètes en vue de l'abolition du travail des enfants ont été acquises par le biais d'évaluations et de bonnes pratiques adaptées en fonction des différentes interventions requises et des différentes formes de travail des enfants.
- Mesures visant à attirer le soutien des donateurs. Le soutien des donateurs pour l'IPEC n'a cessé d'augmenter. D'un budget annuel, en 1992, qui s'élevait à 6 millions de dollars des États-Unis, provenant d'un seul donateur (l'Allemagne) et des actions dans six pays, l'IPEC est aujourd'hui opérationnel dans presque 90 pays, ses dépenses annuelles atteignant environ 60 millions de dollars E.-U., provenant de la contribution de 30 donateurs. L'IPEC est le programme de coopération technique le plus important du BIT.
- Mise au point d'outils techniques. L'IPEC a mis au point une série de cadres et d'outils techniques importants destinés à aider ses mandants dans leurs efforts de lutte contre le travail des enfants. Il s'agit notamment du cadre de programmes assortis de délais, adopté à l'heure d'aujourd'hui dans plus de 20 pays. Dans le cadre de ces projets, l'IPEC cherche à soutenir les plans d'action nationaux visant à abolir le travail des enfants dans un laps de temps donné. En outre, l'IPEC a mis au point plusieurs outils, principes directeurs et manuels de formation à l'intention des décideurs et des praticiens sur le terrain, dans des domaines tels que : l'éducation, le suivi du travail des enfants, l'agriculture, les travaux dangereux, la législation, la traite des enfants, le travail domestique des enfants, l'exploitation sexuelle commerciale, les questions de genre, l'évaluation des données, l'intégration des questions du travail des enfants dans les politiques de développement, ainsi que le VIH et le travail des enfants.



L'avenir – Quelles sont les perspectives l'IPEC et quels défis se présentent encore à lui?

Les progrès de ces dernières années donnent de bonnes raisons d'espérer, mais des défis importants sont encore là. L'IPEC a besoin d'un engagement politique plus fort et d'une adhésion plus grande de la part des gouvernements, le tout devant s'accompagner d'un mouvement mondial plus dynamique. Ensemble, ces facteurs sont capables de créer un cadre politique qui puisse optimiser l'utilisation des outils et des cadres mis au point, tout en élevant les mesures en faveur du travail des enfants à un niveau suffisant pour qu'elles aient un véritable impact. Notre perspective est celle d'un monde dans lequel les communautés et les secteurs d'activités « libres de travail des enfants » soient de plus en plus nombreux et que les moyens soient présents pour vérifier ces progrès.

Dans ce contexte, la mission à long terme de l'IPEC, qui s'inscrit dans le cadre du BIT, reste la même : l'élimination du travail des enfants à travers le monde, en accordant la priorité à l'abolition de ses pires formes.



**Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)
Bureau international du Travail**

4, Route des Morillons
CH-1211 Genève 22
Suisse

Tél.: +41 (0) 22 799 8181
Fax: +41 (0) 22 799 8771
Site Internet: www.ilo.org/ipec
E-mail: ipec@ilo.org